

DEC211690DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Corine DOUMERC et à M. Florent NAVARRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2599, intitulée Institut de Chimie de Toulouse (ICT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2021 portant création de l'unité UAR2199, intitulée Institut de Chimie de Toulouse, dont le directeur est Fabien DELPECH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corine DOUMERC, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corine DOUMERC, délégation est donnée à M. Florent NAVARRE, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09/11/2021

Le directeur d'unité
Fabien DELPECH

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

